NL/SS

IVRY S/SEINE

Arrêtés municipaux

CIRCULATION EXTRAIT DU REGISTRE

AVENUE DE VERDUN (R.D.5)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que des réparations de chaussée vont être effectuées avenue de Verdun par la société Emulithe – Voie de Seine – 94290 Villeneuve-le-Roi, agissant pour le compte du Département du Val-de-Marne – Service SEE/DVM – Hôtel du Département – 94054 Créteil cedex,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **avenue de Verdun sur le tronçon compris** entre les rues Paul Andrieux et Carnot à compter du **23 novembre 2023** à **22 heures** jusqu'au **23 novembre à 6 heures :**

- **Neutralisation des voies de circulation du sens Paris-Province :** la circulation sera déviée par les rues Paul Andrieux, Edmond Michelet et l'avenue de Fontainebleau (Kremlin-Bicêtre) et rue Carnot,
- **Le cheminement des piétons** sur le trottoir ainsi que **la piste cyclable** côté pair seront maintenus.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

IVRY S/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- M. le Responsable du S^{ce} Entretien et Exploitation – Direction Voirie et Mobilités du Conseil Départemental du Val de Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- RATP,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Emulithe – Voie de Seine – 94290 Villeneuve-le-Roi.

FAIT EN MAIRIE, LE 15 NOV. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE (Val-de-Marne) 132

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 16 NOV. 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE (Val-de-Marne) 152

Nathalie Leberthon